

## ARRESTATIONS ET CONDAMNATIONS DE DIPLÔMÉS CHOMEURS

*Les chômeurs diplômés de l'université se comptent par dizaine de milliers au Maroc. Le nombre ne cesse d'augmenter chaque année en l'absence de politique et de dispositif d'emploi dignes de ce nom. Aucune couverture sociale ni indemnisation ne soulage leur misère matérielle et morale ainsi que celle de leurs familles qui ont mis tant d'espoir en eux. Aussi l'Association Nationale des chômeurs diplômés a-t-elle vu le jour pour défendre leur droit constitutionnel au travail. Plusieurs de ses sections présentes à travers tout le pays mènent diverses actions: sit-in, grèves de la faim, marches afin de faire aboutir leur revendication.*

Dans le cadre de son programme d'action, la section de Marrakech de l'Association Nationale des Chômeurs Diplômés a revendiqué l'ouverture d'une négociation avec les autorités locales à propos du problème de l'emploi. Rendez-vous leur a été donné le 13/02/97 à la préfecture pour une rencontre avec le Wali de Marrakech. Alors qu'ils se sont rassemblés devant la préfecture en attendant que le Wali reçoive leur délégation, les "forces d'intervention rapide" et d'autres forces de police les ont brutalement agressés. Quarante-cinq parmi eux ont été interpellés et conduit aux postes de police où ils ont subi toutes sortes de violences physiques et psychologiques. A la fin de la journée ils ont été relâchés à l'exception de six parmi eux qui ont été déféré devant le tribunal de première instance.

Sur la base de procès verbaux signés sous la contrainte, les six prévenus ont été accusés d'atteinte à l'ordre public et de "slogans hostiles aux autorités". Le procès a eu lieu dans une atmosphère de terreur et d'intimidation à l'égard des familles des détenus et de leurs proches.

Après un premier report du procès, les six militants ont entamé une grève de la faim illimitée. A la reprise du procès les détenus, défendus par vingt-cinq avocats, ont décidé de garder le silence. De son côté la défense s'est retirée de

l'audience "en protestation contre l'inexistence des conditions d'un procès juste et équitable".

**Les six détenus ont été finalement condamnés à six mois de prison ferme.**

### LE CAS DE KHALED NARDEH

Parmi les six diplômés chômeurs emprisonnés figure l'ancien détenu politique Khaled NARDAH. Arrêté et condamné lors du soulèvement de 1984, il a déjà purgé sept années de détention dans les prisons de Safi et de Marrakech. En 1984, il avait mené une longue grève de la faim au cours de laquelle trois de ses camarades sont décédés. Plusieurs autres ont été atteints de graves lésions, dont K. NARDAH qui souffre de la maladie de Parkinson. Interdit de passeport depuis sa libération, il n'a jamais pu se rendre à l'étranger pour se soigner.

Son état de santé actuel demeure très inquiétant, la direction de la prison de Marrakech lui refusant tout médicament. De plus, il mène avec ses camarades détenus une grève de la faim illimitée depuis le 14 février dernier. Cette situation met en danger sa vie et appelle la solidarité de tous afin d'exiger sa libération ainsi que celle de ses camarades injustement condamnés. ■

# LA REPRESSION CONTINUE A L'UNIVERSITE

*Dans le précédent numéro de "Droits pluriels" nous avons fait état des événements qu'a connus l'université à Casablanca, Mohammedia et Marrakech. Ponctué de répression musclée et de procès lapidaires, ces événements se sont élargis à d'autres villes universitaires, prenant ainsi une dimension nationale d'envergure.*

A Beni-Mellal par exemple, suite à une action revendicative des étudiants de la faculté des lettres et des sciences humaines, "les forces d'intervention rapide" ont pourchassé les étudiants à travers la ville. Ces derniers se sont réfugiés au lycée Assawmaï. Mais les "forces de l'ordre" n'ont pas hésité à investir le lycée pour passer à tabac tous ceux qu'ils ont rencontrés sur leur passage: étudiants, élèves, professeurs et même le proviseur du lycée... Le nombre de blessés a atteint cinquante personnes. Le proviseur et un certain nombre de blessés graves ont été transportés à l'hôpital.

L'ensemble de ces événements dévoile de nouveau la crise structurelle profonde que connaît l'enseignement au Maroc: insuffisance de l'infrastructure et de l'encadrement, baisse du niveau, horizons bouchés pour les étudiants, problèmes matériels quasi insolubles... Loin de s'attaquer à ces problèmes de fond le pouvoir se laisse aller à ses vieux réflexes de répression aveugle. C'est ainsi que les forces de répression n'ont pas hésité à violer l'enceinte universitaire pratiquant l'intimidation, la violence, la torture, la perquisition et l'enlèvement d'étudiants. Des dizaines d'entre eux ont été interpellés à Casablanca, Mohamédia, Marrakech, Errachidia, Béni-Mellal... puis condamnés lors d'une série de procès expéditifs à de sévères peines allant jusqu'à deux ans de prison fermes. Dans leurs communiqués et déclarations respectifs, les associations de droits de l'Homme, les syndicats de l'enseignement ainsi que les avocats de la défense sont unanimes pour attester du caractère inique de ces procès.

Des centaines d'étudiants ont été pourchassés en pleine rue et jusqu'à l'intérieur de leur domicile. Des expéditions punitives les ont visés dans divers lieux publics. Leurs parents et leurs proches ont été menacés ou soumis à interrogatoire...

De son côté le gouvernement a multiplié les dispositions visant à discréditer les revendications des étudiants et à justifier l'emprise des forces de police sur l'université. Prenant la pa-

role devant "le parlement", le ministre de l'éducation nationale a tourné à la dérision les revendications matérielles pourtant réelles des étudiants. De son côté, le ministre de l'intérieur a tenu le langage de la menace directe à l'encontre des étudiants lors d'une réunion avec les élus de Casablanca. Quant au Ministre des affaires islamiques, il n'a pas hésité à lancer une "fatwa" à la Khomeiny prétendant que la grève dans l'enseignement est illicite et condamnable au regard de la loi islamique (charria)!... Que deviennent alors le préambule de la Constitution et ses différents articles garantissant les droits de l'Homme et en particulier le droit de grève? Ou alors le ministre des affaires islamiques serait-il devenu hors la loi?

## JUSTICE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

L'ensemble de ces menaces et déclarations ont été confirmées par une circulaire gouvernementale contenant plusieurs mesures autoritaires et antidémocratiques. Parmi elles, la légalisation de la mainmise des "vigiles", désormais officiellement rattachés aux forces de police, sur l'Université. La circulaire insiste lourdement sur la nécessité de la coordination entre les autorités universitaires et les forces de police. Le but: museler les étudiants et les priver de leur droit à l'organisation et à la libre expression.

De plus, la dite circulaire a été signée conjointement par le ministre de l'intérieur, le ministre de l'enseignement supérieur ainsi que le ministre de la justice et des droits de l'Homme!... Le précédent est de taille car il illustre de façon flagrante la non-séparation des pouvoirs et la subordination de la Justice à l'exécutif; sans parler des droits de l'Homme bafoués par le ministre censé les protéger. Plus grave encore, la Justice se trouve investie d'une mission de police contraire à sa vocation et au concept fondamental de neutralité et d'impartialité qui devrait être le sien... ■

---

# LA FRONDE DES ENTREPRENEURS MAROCAINS

Le 29 janvier dernier, la confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a tenu son assemblée générale dans un climat de fronde et de mécontentement. Faisant allusion à la concession de la RAD (agence marocaine de distribution de l'eau et de l'électricité) à la Lyonnaise des eaux, le secrétaire général de la CGEM a déclaré: "[Nous sommes] constamment préoccupés par le coût de tous les facteurs qui concourent à la détermination de nos prix de revient". Dans ce domaine nous avons eu à examiner le projet de contrat de concession de la RAD, et avons eu à relever certains aspects pénalisant l'utilisateur contenus dans ce contrat. Notamment ceux concernant l'augmentation des prix de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que ceux concernant les clauses de révision de ces prix".

## MALAISE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Allant à contre courant des chiffres et prévisions du Ministre des finances, les patrons ont dressé un sombre tableau concernant les différents secteurs d'activité: bâtiment et projets de logements sociaux, pêche et agro-alimentaire, habillement et cuir etc. S'agissant du code des investissements, les entrepreneurs marocains estiment qu'il ne répond pas aux attentes des investisseurs aussi bien marocains qu'étrangers.

Pour le secteur du bâtiment, la dette de l'état s'élève à plus de trois milliards et demi de dirhams. Sans aucune perspective de remboursement à court terme.

Au cours de l'assemblée générale, le Président de la fédération de l'agro-alimentaire a longuement stigmatisé l'accord avec l'Union européenne. Il a déclaré notamment que: "le secteur des fruits et légumes est menacé de disparition à cause du protectionnisme européen". (..) "Après une année d'exportation dans le cadre de cet accord, nous constatons que l'union européenne nous a trompés et que nous n'aurions pas dû signer cet accord".

Cette conclusion est formulée sur la base d'une simple comparaison avec la période d'avant l'accord. En ce moment là, le Maroc pouvait exporter des produits manufacturés vers l'Europe sans payer de droits de douanes. C'est l'inverse qui se passera dans le cadre de la prochaine zone de libre échange. Quant aux produits agricoles pour lesquels le Maroc a une grande capacité de

concurrence et de développement, ils sont exceptés du libre échange et demeurent soumis à un protectionnisme croissant. Cette situation handicape les producteurs marocains au point de remettre en cause leurs investissements.

Concernant la production céréalière, le président de la fédération souligna sa faible rentabilité qui ne dépasse pas les vingt quintaux à l'hectare (trois fois moins qu'en Espagne). La fragilité du PNB étant liée essentiellement à l'instabilité de la production céréalière, il devient urgent pour le Maroc d'établir une stratégie de développement intégrée pour assurer sa sécurité alimentaire.

La production du sucre connaît également une crise croissante due au décalage entre l'offre et la demande. Il est à craindre que le Maroc ne soit obligé d'importer 80% de ses besoins en sucre au courant de la prochaine décennie.

## ACCORD INÉGAL AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Les industries agro-alimentaires, telles les conserveries, les produits congelés et les jus de fruits ont connu une baisse à l'exportation durant l'année dernière. Après une période d'expansion au courant des années quatre-vingts, ce secteur connaît un marasme causé par les nouvelles dispositions européennes. Là où un produit marocain se présente, il trouve devant lui des produits espagnols, italiens et français soutenus par des subventions européennes.

Le secteur de la pêche fait également l'objet d'inquiétude dans le cadre de l'accord avec l'U.E. Il s'agit essentiellement du danger de tarissement des richesses piscicoles. Certains pays observent des périodes d'arrêt de la pêche allant jusqu'à quinze ou vingt ans. Les patrons marocains se sont demandés si les richesses piscicoles marocaines pourraient subsister seulement pendant les trois prochaines années concernées par l'accord de pêche avec l'U.E. et qui devrait être le dernier du genre.

Le Maroc touche actuellement 150 millions de dollars par an en contrepartie de l'activité de pêche de la flotte européenne, ce qui représente à peine 10% des revenus de cette flotte.

**Formulées par des patrons aux intérêts bien compris, voilà donc quelques données concrètes sur les retombées de ce que nous avons l'habitude d'appeler "dépendance", "échange inégal", "néocolonialisme" et "politique antinationale" de la classe dirigeante au Maroc.**



## *Des immigrés marocains expulsés de France sont jugés au Maroc...*

"Il ne suffit pas que les immigrés marocains clandestins soient expulsés de France. Mis dans des charters. Renvoyés au pays. Une fois au Maroc, voilà qu'on les poursuit en justice pour qu'ils écopent de peines de prison.

Pour... émigration clandestine! Une exclusivité mondiale. Le 21 février dernier, 24 marocains renvoyés de France par charter en juillet et août dernier ont comparu devant la 4ème chambre du tribunal de Casablanca. Parmi eux notamment, Kachabi, qui vivait légalement en France depuis 25 ans, mais à qui il a suffi qu'un compatriote clandestin confie son sac quelques jours pour qu'il se retrouve expulsé pour "aide au séjour irrégulier"...

Défendus par une dizaine d'avocats diligents par plusieurs associations, dont l'ATMF, la CDT et l'OMDH, les 24 refoulés sont poursuivis pour avoir contrevenu au "Dahir du 8 novembre 1949"..., une loi qui date du protectorat français! Dans son article vingt elle prévoit qu'est "passible d'un emprisonnement de un mois à deux ans et d'une amende de douze mille à deux cent quarante mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout travailleur marocain ayant quitté le territoire de la zone française de Notre Empire sans être muni de diverses pièces".

(..) Pendant quarante ans, jusqu'en août 1996, ce dahir n'avait pas été appliqué. Il l'est au moment où l'économie marocaine est bloquée, où "l'association des diplômés universitaires enchômagés" compte plus de cinq mille adhérents et où les "Docteurs au chômage" multiplient les grèves de la faim. Le jugement sera rendu le 21 mars."

"Le Canard enchaîné"  
26/02/1997.

## DERIVE XENOPHOBE...

Depuis une vingtaine d'années, l'immigration n'a cessé de subir les coups et les contrecoups de la crise économique mondiale. Depuis l'ordonnance de 1945, la réglementation sur l'immigration en France a été modifiée plus de 24 fois... Les décrets et les circulaires ne se comptent plus. Pas une législature, pas un gouvernement de droite ou de gauche, aussi éphémère soit-il, qui n'ait mis son grain de sel (plus ou moins gros). Au début des années quatre-vingts le loup a été introduit dans la bergerie: le Front national faisant du problème de l'immigration son principal fond de commerce, n'a cessé depuis de "prosperer".

Le débat politique s'est focalisé sur l'immigration, devenu un bouc émissaire et un exutoire aux peurs et aux angoisses engendrées par les avatars du libéralisme triomphant: chômage, précarité, pauvreté, exclusion, incertitude des lendemains... Autant d'ingrédients et de problèmes réels qui alimentent les thèses lepénistes et leur progression rampante.

Les lois sur l'immigration étaient sensées contenir cette progression. On en est arrivé maintenant à piocher ouvertement dans le programme du F.N. dans un but électoraliste avoué: reprendre une partie de l'électorat qui vote F.N. pour une raison ou une autre. Simple jeu de dupes qui produit plutôt un effet contraire. Et voilà que le fascisme continue de pondre des oeufs couvés paradoxalement par la démocratie qui légifère en sa faveur. La montée des scores électoraux enregistrés par le F.N. donne la mesure de ce que peut produire une politique qui cherche à séduire le lepénisme au lieu de s'attaquer de façon frontale aux vrais maux de l'ultra-libéralisme.

La loi Debré va dans le même sens. Sous prétexte de combattre l'immigration irrégulière, elle conduit à des atteintes graves à la liberté et à la vie privée de l'ensemble de la population. En témoigne la vague de protestations courageuse qu'elle a soulevé parmi les forces vives de la société française.

Le pernicieux article premier a certes cristallisé l'opposition à la loi et déclenché le réveil de la conscience républicaine. Mais la dite loi recèle en fait une kyrielle de mesures déstabilisant l'ensemble de l'immigration régulièrement établie, toutes générations confondues. (A titre d'exemple, le renouvellement de la carte de résident valable dix ans qui était automatique sera conditionné, selon l'article 4 bis de la loi, à la notion de "menace à l'ordre public", dont l'appréciation est laissée à l'autorité administrative). Tout étranger devient un suspect en puissance. Tout citoyen l'hébergeant amicalement un complice potentiel.

Devant cette dérive xénophobe, le sursaut de la société civile, le réveil des consciences républicaines et l'esprit de Résistance seront salutaires pour barrer le chemin aux forces maléfiques et obscurantistes. Il s'agit de s'attaquer aux vrais problèmes qui minent la société française, et non à sa frange la plus fragile: les immigrés. C'est la meilleure façon de faire barrage au néo-fascisme, avant d'être obligé un jour de dresser des barricades pour défendre la liberté. ■

